

HANDELINGEN
DER MAATSCHAPPIJ
VAN
GESCHIED- en OUDHEIDKUNDE
TE GENT.

ANNALES
DE LA
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE
DE GAND.

DEEL VIII. — TOME VIII.
1907-1908.

GAND,
V. VAN DOOSSELAERE, IMPRIMEUR,
17, boulevard Heirnisse.

1908.

tions faites depuis 60 ans : la quittance de ce chef fut de 657 lib. 6 sols par. Sous le règne de Charles Quint, on dut payer une seconde fois pour les acquisitions faites depuis 40 ans. La somme monta alors à 333 lib. 2 sols par.

A la fin de XV^e siècle, le pape Alexandre VI par bulle du 14 juillet 1498 avait accordé aux chanoines l'église de Lauwe et les chapellenies vacantes de Reckem¹.

La première moitié du XVI^e siècle se passa bien tranquillement; mais, il n'en fut pas de même de la seconde moitié. Comme partout ailleurs l'abbaye fut attaquée par les Rebelles et les Iconoclastes. Les chanoines furent obligés de fuir et d'abandonner leur église, qui fut en partie ruinée. Ils se retirèrent dans leur maison de refuge d'Audenarde et ne revinrent à Elsegem que lorsque la paix religieuse fut rétablie. Pour les aider, le prince de Parme délivra le 24 novembre 1587, des lettres où il promit de protéger « *le couvent et monastère d'Elseghem, ensemble les religieux, domestiques, serviteurs, grains, bestiaux, fourrages, meubles et autres biens quelconques* ». Sept ans plus tard, le 29 avril 1595, le sire de Blancherval, gouverneur d'Audenarde, étendit aussi sa protection sur le couvent et lui fit une promesse analogue². Il fallut, néanmoins, encore plusieurs années avant de pouvoir réparer tous les dégats : ce ne fut qu'en 1609 que l'église fut rendue à sa destination primitive. Il y eut à cette occasion, le 16 octobre, une cérémonie imposante, présidée par Mgr. Triest, évêque de Gand, pendant la quelle, il consacra trois nouveaux autels, l'un à la sainte Vierge, l'autre à saint Augustin, et le troisième à sainte Monique.

Bien que restauré, le monastère n'acquies plus son importance d'autrefois. Déjà, pendant le XVII^e siècle, on y remarqua des signes de décadence; le nombre des religieux diminua sensiblement, et en 1732, lorsqu'il s'agissait de signer l'acte d'échange d'un terrain avec Adrien Xavier de Ghellinck, les religieux signataires n'étaient plus qu'au

1. Arch. ég. St-Nicolas, Carton L., n^o 30.

2. — — — n^o 40.

général tout ce qui s'y rapporte. Ils y attachaient une telle importance, que, si des circonstances l'exigeaient, la sévère « *inclusio* » admettait des adoucissements. Au temps de la fenaison, par exemple, il était permis de passer l'Escaut, infranchissable en temps ordinaire. Il y avait aussi dans l'enceinte du couvent un moulin, où les religieux pouvaient moudre le grain et battre le colza. Ils le faisaient non seulement pour l'usage de leur communauté, mais aussi pour les étrangers, qui payaient de ce chef une légère redevance.

Nos recherches ont encore permis de modifier quelque peu et de compléter la liste des prieurs publiée par Sanderus et par M^r Fayen. Cette liste se présente donc ainsi :

1. Arnold de Buederic, 1419.
2. Gérard Moerze.
3. Etienne Pieters ou Pieters zone, 1432, 1437, 1439, 1440, 1441.
4. Jean Eggaert, 1465, 1466, 1468.
5. Pierre Van Middelborch, 1474, 1480.
6. Henri Van Gock ou Goch, 1501.
7. Guillaume Eggaert, 1504.
8. Jacques Van Oudewater.
9. Corneille Zeghers.
10. Henri Bruens.
11. Guillaume Belius.
12. Jean De Windt, 1508, 1512, procureur 1510.
13. Jean Compeyn, 1515, 1524, 1534, 1536, procureur 1550, 1551.
14. Jacques Van Troys, 1522.
15. Henri François ou Fransoys, 1548, 1550.
16. Pierre Turf.
17. Henri Cauterman.
18. Antoine Triest, 1522, 1523, 1524, 1529.
19. Jean Mondekins, 1555.
20. Jean Delannoy ou Delaunoy.
21. Jean Van de Walle, 1595.
22. Jacques De Deckere.

24 mars 1521 (n. s. 1522).

— — — *ghemaect ende ghegheven int jaer Ons Heeren duust vijf hondert een ende twintich voor Paesschen op den xxxiii^m dach van maerte.*

Les bourgmestre, échevins et trésorier de Nieuport vendent à Georges Van den Steenstraeten, religieux à Elsegem, une rente de 3 lib. de gros par an, rente viagère.

Cartul. : p. 413

23 juin 1522.

— — — *den xxxiii^m in junio XV^e twee ende twintich.*

Les bailli et hommes de fief de la seigneurie du « *Steenen man* » déclarent que Robert Anrys a vendu à Jacques Van Troys, prieur et Ange Van den Broucke, procureur, une rente annuelle de 12 lib. par. hypothéquée sur des biens à Elsegem.

Cartul. : p. 359.

26 juin 1522.

Int jaer Ons Heeren duust vijf hondert twee ende twintich den xxxvi^m dach in wedemaent.

Robert Anrys reconnaît avoir reçu du prieur la somme de 20 lib. de gros monnaie de Flandre, capital de la rente de 12 lib. par. par an vendue au couvent et hypothéquée sur des terres tenues de la seigneurie du « *Steenen man* », à Elsegem.

Cartul. : p. 358.

23 janvier 1522 (n. s. 1523).

— — — *den xxxiii^m in Lauwe anno XV^e twee ende twintich.*

Les bailli et hommes de fief du « *Steenen man* » déclarent que Gilles Liebaert a vendu au frère Antoine Triest, prieur

et Ange Van den Broucke, procureur, 17 lib. 8 esc par. de rente annuelle, grevée sur 8 cents $\frac{1}{2}$ de prairie dans le "brouc" à Elsegem.

Cart. : p. 393.

16 juillet 1523.

Dit was ghedaen den xviij^e july XV^e xxiii — —

Les échevins de la Keure de Gand déclarent que Jean Pingioen a vendu au frère Euguerrand Van den Broucke, procureur, une rente de 2 lib. de gros par an, hypothéquée sur une maison "in de lange Meire" à Gand.

Cartul. : p. 404.

24 juin 1524.

Actum den vier ende twintichsten in wedemaent anno XV^e vier en twintich.

Les bailli et échevins de la vierschaere et seigneurie de Diesvelt à Oeteghem déclarent qu'Antoine Triest, prieur, a acheté à Guillaume Van Craeynest une rente annuelle de 6 lib. par., hypothéquée sur 12 cents de terre tenus de la seigneurie de Diesvelt.

Cartul. : p. 386.

24 juin 1524.

Actum den vier en twintichsten in wedemaent XV^e vier ende twintich.

Les bailli et échevins de la vierschaere et seigneurie de Salyns déclarent que Guillaume Van Craeynest a reconnu avoir vendu à Antoine Triest, prieur, une sounte annuelle de 12 lib. par. hypothéquée sur des biens situés dans la seigneurie précitée à Ingoyghem, et qu'il a été payé de ce chef.

Cartul. : p. 388.

17 juillet 1524.

— — — *den xxviii^m dach van hoymaent int jaer XV^e vier
ende twintich.*

Les bailli et échevins de la seigneurie de Vichte certifient que le frère Antoine Triest a acheté et payé à André Van Toorant une rente de 12 lib. par. par an, hypothéquée sur une ferme et des terres à Ansegem, tenues de la cour féodale de Jean Van Verdebrouc.

Cartul. : p. 343.

26 septembre 1524.

— — — *den xxvi^m dach septembrijs int jaer XV^e vier
ende twintich.*

Les bailli et échevins des seigneuries d'Imstroede et Ter Scaghen déclarent que le frère Antoine Triest, prieur, a acheté et payé à Michel De Gheselle une rente annuelle de 12 lib. par., hypothéquée sur diverses parcelles tenues des seigneuries d'Imstroede et Ter Scaghen.

Cartul. : p. 346.

28 octobre 1524.

— — — *den xxviii^m in octobre int jaer XV^e xxxiii^j.*

Les échevins d'Audenarde déclarent qu'Antoine Triest a acheté et payé à Siger et Louis Vander Steenbrugghen et à Jean Busins à Avelgem une rente de 6 lib. par. par an, et que ceux-ci ont engagé à cet effet leur personne et leurs biens.

Cartul. : p. 357.

18 janvier 1524 (n. s. 1525).

*Dit was ghedaen den xviij^m dach in Lanue XV^e vier
en twintich.*

Les bailli et échevins de la seigneurie de Vichte déclarent que le frère Antoine Triest, prieur a acheté et payé à Georges

Van den Bruele, la somme de 6 lib. par. de rente annuelle, grevée sur des biens situés dans différentes paroisses.

Acte sur parchemin avec 7 sceaux dont 3 enlevés. Carton L, n° 35.
— Cartul. : p. 349.

20 mars 1524 (n. s. 1525).

Ghedaen den xx^m dach van maerte XV^e xliiii.

Les bailli et échevins de la vierschaere et seigneurie d'Ansdighem, relevant du prélat et prévôt de S^t Pierre à Gand, déclarent que Jean Devenijn a vendu à Antoine Triest, au profit du couvent une rente annuelle de 12 lib. par., hypothéquée sur différents biens qu'ils énumèrent.

Cartul. : p. 403.

24 juin 1524.

— — — op den tsint Jans messe jaer XV^e vier ende twintich.

Les bailli et échevins de la seigneurie de Vichte déclarent qu'Antoine Triest, prieur, a acheté à Jean Van den Bruele une rente de 12 lib. par. par an, monnaie de Flandre, hypothéquée sur différents biens qu'ils énumèrent.

Cartul. : p. 339.

..... **1524** (?).

Actum als boven¹.

Les bailli et échevins de la seigneurie de Vichte déclarent que Jacques Conent, en garantie de la rente d'1 lib. de gros par an, a donné au couvent d'Elsegem une terre de 10 cents située à Inghoygem.

Cartul. : p. 342.

1. La date a été omise dans l'acte.

2 janvier 1528 (n. s. 1529).

— — — *den ii^m van Lauwe anno XV^e ende acht en twintich.*

Les échevins d'Audenarde déclarent que Josse Van den Bossche a transporté au couvent toutes les parts de rente viagère, qu'il a acquises de différentes personnes.

Cartul. : p. 431.

24 avril 1529.

— — — *den xxxiii dach van april XV^e xxxix.*

Les échevins d'Audenarde déclarent que Louis Bauwens a donné en gage à Antoine Triest, au profit du couvent, 816 verges de prairie situées à Elsegem, dans la prairie dite « *den bloc* », pour garantir 80 lib. de gros monnaie de Flandre, qu'il a empruntés au prieur.

Cartul. : p. 395.

6 mai 1529.

— — — *den vi^m dach van meye anno XV^e xxxix.*

Les échevins d'Audenarde déclarent que François Fierens a transporté au couvent les 12 verges de terre qu'il a achetées à la veuve Jean De Rycke, avec les deniers appartenant au couvent.

Cartul. : p. 401.

13 novembre 1530.

Ghedaen int jaer Ons Heeren duust vijf hondert ende dertich den xiii^m dach van novembre.

Les bailli et francs-hôtes jurés de la seigneurie du « *Cheyns Eyghen* » déclarent que Georges Algoet a consenti à renouveler les titres de la sourente de 48 esc. par., dont il est redevable envers le couvent.

Cartul. : p. 383.

11 octobre 1609.

Datum Gandavi in palatio nostro episcopali, die et mense quibus supra.

Antoine Triest, évêque de Gand, fait connaître qu'il a rendu à sa destination primitive (reconciliavit) l'église N. D. d'Elsegem, et consacré trois autels: à la Sainte Vierge, à saint Augustin et à sainte Monique¹. En même temps il accorde aux fidèles les indulgences qu'on a coutume d'accorder dans les occasions semblables.

Original sur parchemin avec sceau, carton L, n° 41. — Cartul. p. 458.

26 février 1622.

Actum — — — den 26ⁿ february anno 1622.

Les bailli et francs hôtes jurés de la seigneurie du couvent déclarent que Jacques Teerlynck s'est déshérité d'un cent 3 verges de terre à Ghiselbrechtegem, qu'il possédait indivis avec le couvent, et que Pierre Ardenoos en a été adhérité pour la somme de 2 lib. 10 esc. de gros, monnaie de Flandre.

Cartul. : p. 448.

26 février 1622.

Actum — — — den 26 febr^u 1622.

Les mêmes hommes de loi déclarent que Pierre Caes, muni de la procuration de Louis, et Jean De Boel s'est déshérité de 1 cent 3 verges de terre à Ghiselbrechtegem, et que Pierre Ardenoos en a été adhérité au profit du couvent.

Cartul. : p. 448.

1. L'église avait beaucoup souffert des troubles de la fin du XVI^e siècle; ce ne fut qu'en 1609 qu'elle fut rendue à sa destination primitive.

Triest, Antoine, 117, 187, 188, 189,
190, 198.
Triest, évêque de Gand, 115.
Troys, Jacques Van, 117, 187.
Tsammele, Nicaise, 175.
Turf, Pierre, 117.

U

Uten hove, Jean, 150.
Utrecht, 128, 130, 131, 131 note.

V

Valcke, Gilles, 197.
Varent, Agnes Van der, 171.
Varent, Antoine Van der, 200.
Varent, Arnold Van der, 147, 159.
Varent, Gilles Van der, 173.
Vasquez, Charles, 174.
Velseke, 181.
Verdebrouc, Jean Van, 180, 189.
Verdenbrouck, Jean Van, 159.
Verlonge, Pieter, 202.
Vichte, 154, 170, 189.
Viaschere, Arnold De, 195, 196.
Vive, 162, 174.
Vivere, Jean Van de, 133, 145.
Vivere, Jean Van de, fils de Jean,
133.
Vliege (Vlieghe), Augustin, 201, 202.
Vlaminck (Vlaminck, Flamingi),
Jacques, 131, 167.
Vlaminck, Jean, 131.
Vlaminck (Flamingi), Marguerite,
131, 133, 145.
Vlaminck (Vlaminck, Vlaminckx, Vlee-
mynck, Flamingi), Marie, 126,
131, 132, 133, 145.
Vlaminck (Flamingi), Walburge,
131, 133, 145, 152, 164.
Vlaminckx, les enfants, 165.
Volkaersbeke, 127.
Vollaert, Josse, 194.
Volpin, Mathieu, 128.
Vooght, Pierre De, 139, 140, 144,
145, 148, 149.
Vos, Guillaume De, 199.

Vos, Marie, 143.
Vos, Philippe De, 116, 118, 201, 202.
Vraert, Henri De, 176.

W

Waermaerde, 144, 168.
Waleran, 151, 153, 154.
Walle, Guillaume Van de, 126, 177.
Walle, Jean Van de, 117, 197.
Walraet, Jean, 142.
Walraet, Pierre, 196.
Wandele, Olivier De, 118.
Warneton, 144.
Weitins, Catherine, 125.
Welden (Weldene), 131, 132, 145,
164, 167.
Weybraecke, Andreas Van, 202.
Willecomme, Clément, 164.
Willecomme, Simon, 162.
Willebeke, Jean Van, 170.
Windele, Antoine, 197.
Windeshem (Windesem, Windes-
heim), 116, 128, 134, 146.
Windt, Jean De, 117, 183, 184, 185.
Wippelgem, 112, 119, 120.
Witte, Mathieu De, 154, 155, 159.
Woestine, Marguerite Van de, 166.
Woitinus dictus Galiot, 119.
Wollenbo, de, 131.
Wortegem, 151.
Wybracke, Adrien Van, 116.
Wybracke, Toussaint Van, 184.

Y

Ysenbaerts, Elisabeth, 154.
Ypres, 157, 175, 176.

Z

Zaffele, Marguerite Van, 181.
Zeeu, Laurent, 177.
Zeghers, Corneille, 117.
Zeverne, Jean Van, 155, 157.
Zingham (Zynghem), 153, 177.
Zorgen, Toussaint Van der, 166.
Zyl, Guillaume Van, 152.
Zyl, Jean Van, 152.

senteren bij desen den voornomden Willem Stoop, als borghe voor der voornomder weese vaderlijk goedt, bedraghende acht ponden grooten, de zelve somme te moghen minckene ende daeraf te moghen nemene drie ponden grooten, omme de selve weese ter scholen te doen gane ende zijne tafel costen te betaelne, metgaders der reparatie der zelve weese behouvende, mits dat de voornomde Stoop ende Keyser relateerden dat de zelfde weese *ten fraters* ter scholen ghelegghen hadde ende wel begonste te leerne ende bat, gheleert ende ghestudcert hebbende, ontfanghen te zijne int clooster tOnser Vrouwe ten Hole, binnen Melle, ende also over beter ghedaen dan ghelaten. Actum xxviii^{ma} lauwe xlv.

Reg. staten 1545-46, rôle, fol. 19^v.

1547, 10 décembre. — Hannekin¹ et Pierkin² de Keyser, fils de maître Robberecht et de Margriete Stoops, ont hérité de leur oncle, Claeys Stoop, prêtre, une rente de 11 sc. par an, hypothéquée sur le *Lindewoorme*.

Le propriétaire de cet immeuble désirant rembourser le capital de la rente, le grand père des mineurs, Willem Stoop, est autorisé à en faire emploi.

Scepenen etc. als uppervoochden van Hannekin ende Pierkin de Keyser, meesere Robberechts kinderen, die hij hadde bij joncvrauwe Margriete Stoops, zijne gheselnede was, naer trappoort alnu themlieden waerts ghedaen bij Willem Stoop, grootheere van den zelfve weesen ende borghe voor dinhaut van haerlieder vaderlijken staet van goede, te kennen ghevende hoe dat zij weesen ten tijtle van der gifte van wijlen her Claeys Stoop, presbiter, haerlieder oom, van vaderlijke³ zijde, hebben up thuus ende stede ghenaeemt den *Lindewoorme*, beneden sente Michielsbrugghe, alnu toebehoorende meestere Jan van Scheynis, gheseljt van Poucke, cirurgien, de somme van xi sc. gr. tsiaers losrente den peninc zestiene, die de zelve losrente quijten wilt, wetende in wiens

1. Jan de Keyser, fils de maître Robrecht, se retrouve en 1580; le 19 déc. de cette année, il vend une rente à messire Joos Triest, oncle et tuteur de Jehanne et Willemyne Triest, filis Gheerart (Reg. Vrij huis fol. 203^v).

2. Pieter de Keyser, fils de Robrecht, était en 1558 veuf de Christine Maelcamp qui lui laissa un fils, Claysken (Etats de biens. fol. 89^v, 321. 17 juin et 2 août 1558).

3. Lisez: moederlijke zijde.

HANDELINGEN
DER MAATSCHAPPIJ
VAN
GESCHIED- en OUDHEIDKUNDE
TE GENT.

ANNALES
DE LA
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE
DE GAND.

DEEL IX. — TOME IX.

Eerste aflevering. — Premier fascicule

V. FRIS. — Notes pour servir à l'Histoire des Iconoclastes et des Calvinistes
à Gand de 1566 à 1568.

GAND,
V. VAN DOOSSELAERE, IMPRIMEUR,
17, boulevard Heirnisse.

1909.

NOTES
pour servir à l'Histoire des
Iconoclastes et des Calvinistes à Gand
de
1566 à 1568.

applaudit aux tentatives d'Orange et consorts pour amener le souverain à plus de mansuétude dans la répression de l'hérésie. Et Junius témoigne des fêtes et des joies qui régnaient aux Pays-Bas en mai 1565 après le retour d'Espagne du comte d'Egmont, qui venait de faire partager au peuple sa confiance dans les fallacieuses promesses de Philippe II : chacun croyait que bientôt on proclamerait le libre exercice de religion dans la patrie. C'aurait été une victoire sur les volontés arbitraires du roi d'Espagne, et un échec pour l'autorité ecclésiastique, un succès que tous les mécontents saluaient comme le prélude d'autres concessions. A Gand, on afficha un pamphlet calviniste qui demandait formellement au magistrat la permission pour les réformés de pratiquer leur culte et l'obtention de l'usage d'une église ou d'une maison pour y prêcher leur doctrine (1^{er} mai 1565).

C'est alors que les dépêches du Bois de Ségovie (20 octobre 1565) vinrent singulièrement détromper toutes les espérances des réformés et des partisans de la tolérance. Le roi refusait si obstinément toute concession, contre l'attente générale du pays, que la régente n'osa communiquer ses lettres aux membres du Conseil d'Etat que vers le milieu de novembre. Prévoyant l'irritation que ce message décevant allait produire sur la foule, les chefs de l'opposition, Orange et Egmont, insistèrent sur la promulgation immédiate des dépêches malencontreuses, et le résultat répondit à l'attente.

Pendant que la Ligue des grands seigneurs poursuivait ses intrigues, les gentilshommes de moindre rang organisaient le Compromis des nobles. Dans sa Justification, le magistrat de Gand prétendit plus tard qu'aucun des gentilshommes de leur bourgeoisie ne s'était joint à la confédération d'avril, c'est-à-dire à la présentation de la requête des

nobles à Marguerite de Parme : il semble pourtant qu'il faut faire une exception pour Philippe Triest, de Gand, calviniste et partisan de Brederode.

Le bruit de la démarche de Louis de Nassau, de Brederode et de leurs amis avait incontestablement jeté le pays dans le plus grand trouble. De plus, Brederode en affirmant dès le milieu d'avril à qui voulait l'entendre que l'on ne châtierait plus personne pour la religion, qu'elle serait libre et que chacun pourrait vivre à sa mode, — les consistoires en répandant le faux manifeste des chevaliers de la Toison d'Or, qui abondait dans le même sens, avaient provoqué le retour de l'étranger et en particulier de l'Angleterre d'une foule de sectaires, contre lesquels aucun magistrat ni officier n'osa procéder, du moins au premier moment. Crespin lui-même a cru de bonne foi à l'abrogation des édits contre les hérétiques : « Bien tost après Dieu envoya un tel changement tant en la police civile qu'ecclésiastique, que non seulement tous les Placarts concernant l'hérésie furent annichilez, mais aussi fut donnée liberté aux fidèles du Pays-Bas en leurs maisons et avoir l'exercice de la religion tout ouvertement ». Effectivement, les placards et l'Inquisition étaient momentanément suspendus de fait.

A Gand, on s'aperçoit fort bien de ce désarroi parmi les autorités. Si encore au début de février 1566, le bailli de St-Pierre fit brûler un hérétique, dès le 15 avril 1566 le clergé n'osa plus organiser la bizarre procession de St-Antoine. « Déjà depuis lors, dit Vaernewyck, on commençait à sentir un peu ce qu'allait être le misérable temps à venir ».

C'est Egmont, furieux encore d'avoir été dupé en Espagne, qui vint présider les Etats de Flandre, convoqués pour examiner le projet de Modération des Placards, conçu

le polra dénunchier à Jehan van den Poele, recepveur des confiscations au quartier de ladicte ville de Gand, Vielzbourg etc., à paine, s'ilz font le contraire, d'estre puniz comme désobéissans, rebelles à Sa Majeté et faulseurs desdictz banniz ou exécutez :

Et premiers.

*Banniz par sentence du
Conseil en Flandre :*

M^e Pierre De Rycke, le josne.
M^e Christoffle de la Beque.
M^e Jacques Tayaert.
M^e Corneille Teymont.
Jehan Ruytinck.
Jehan De Coninc.

Exécuté à Bruxelles :

Philippe Triest.

*Bannie par le Conseil des
Troubles :*

La vesve de Monsieur de
Praet.

*Exécutez par sentence de
ceulx de la ville de Gand :*

Gisbert Cools.
Jehan Cooman.
Denys Ryckaert.
Jooris Van Westhuisse.
Jooris De Gurseme.
Gabriel Pluvier.
Willem Uuten Putte, f^r Wil-
lems.
Cornelis Houtekien.
Triestram Martins.
Anthuenis Der Kinderen,
f^r Anthuenis.

Hans De Tritsenaere, f^r Lie-
vins.

Joos Bate, f^r Simoens.

Anthuenis Moentkins, ghe-
seyt Vrydere.

Jan Onghenae.

*Ces trois banniz par sentence
desdits de Gand :*

Martin De Zuttere, f^r Jans,
ghesyt met ghenouchten.

Balthazar Van den Dale.

Lievin De Tritsenaere,
f^r Lievins, gheseyt Don-
ckers.

*Exécutez à Gand par sen-
tence rendue des commis-
saires audict quartier :*

Jacob De Vroede.

Loys Van Quickelberghe.

Jan Catseleur, gheseyt de
Wulfjaghère.

Jan Cause.

Pieter Andries.

Jan Parijs.

Hendric Maesscap.

Pieter Albrechts, alias Van
Cleven.

Laureyns Pieters.

Gillis Coorne, rootverwer

Jacob Crispijn.

le faire proclamer à la bretecque de ladicté ville de Gand.
Par moy, et signé : Poele.

Ceste déclaration et liste a esté en présence du sieur Pierre d'Overbeke, bailliy de la ville de Gand, publiée à la bretesque de la maison eschevinalle des Eschevins de la kuere, le xxvij^{me} jour de novembre XV^e soixante et huict. Par moy, et signé : Hembyze.

Archives de la ville de Gand. Registre M, Zesden Swarten Boeck, f^{ms} II^e xciiij-II^e xcix. Cf. Van Campene, Dagboek, p. 196, et De Jonghe, I, p. 132.

POSITION SOCIALE : 1^o *des Exécutés à Bruxelles*. 2 rentiers (Van den Abeele et Dierkens), 2 riches patriciens (Hueriblock et Triest), 1 procureur (Rutsemelis), 1 libraire (Van den Steene), 2 riches apothicaires (Van de Putte et De Zadelare), 1 riche marchand de bois (Van der Brugghe), 1 grand marchand de grains (Commelin), 1 riche marchand de drap (De Smet), 1 marchand (Weytins), 1 orfèvre (De Bucq), 1 cordier (De Brune), 1 relieur (Dhamere), 1 tailleur (Dhase), 1 fourreur (De Vlieghe), 2 de métier inconnu (De Vettere et Zoetins), 1 tonnelier (Van der Straeten).

2^o *des Exécutés à Gand*. 5 tisserands de coutil ou de lin (Jean Andries, Christoffels, Laute, Van Oostende, Veytens), 2 faiseurs de balai (Van de Vane et De Zuttere), 2 couvreurs de tuiles (De Rooze et Ryckaert), 3 charpentiers ou menuisiers (Baete, Derkinderen, De Tritsenae), 2 maçons (De Grave et De Vroede), 2 brouettier et voiturier (De Ghusseme et Schee), 2 procureurs (Claeys et Rudsemelis), 1 savonnier (Pierre Andries), 1 sergent du bailli, devenu bailli de Deynze (*Boessins), 1 chaudronnier (Blanckaert), 1 maître plombier (Cools), 1 jardinier (Cooman), 1 maître teinturier (Coorne), 1 savetier et charlatan (Crispyn), 1 vannier (Van Hauweghem), 1 quincailler (*Inghelbynck), 1 peaussier (Martens), 1 tricoteur (Moeykens), 1 ex-maitre d'école (Onghena), 1 briquetier (Van de Putte), 1 graveur (Van Quickelberghe), 1 peintre (Van de Riviere), 1 forgeron (Van Westhuisse), 1 messenger (De Wulfjagher), 4 de métier inconnu (Bonnauiet, Coninck, Pluvier, Raticquiel).

15. Vettere, Maître Jean De, cité devant le Conseil des Troubles en février 1568, exécuté après novembre 1568.

Memorieboek, II, 361; Vaernewyck, III, 275.

16. Vliegheere, Mathieu ou Jacques De, un des fils du fourreur-pelletier Lievin de Vliegheere, habitant rue Neuve St-Jacques, près l'ancien Marché au Bétail. Exécuté à Bruxelles probablement le 5 avril.

Memorieboek, II, 358; Gachard, 327; Vaernewyck, III, 258-259; IV, 14, 99.

17. Weytins, Jacques, marchand, arrêté à Bruxelles, transféré à Vilvorde à fin juin 1568, et probablement décapité dans cette ville en janvier 1569.

Memorieboek, II, 357; Van Campene, 151; Kempenare, 42-44; Vaernewyck, IV, 14.

18. Zadelare, Nicolas De, apothicaire, demeurant au marché au Poisson, au coin de la rue Haut-Port, possédant un revenu de 200 livres de gros l'an, riche et à la tête d'un commerce florissant; il avait onze enfants et au moment de son arrestation sa femme était enceinte; aumônier des Calvinistes, il aurait fourni des pierres pour l'érection du temple; arrêté à Bruxelles le 20 février, décapité le 6 avril 1568. Ses biens furent confisqués et sa maison louée.

Memorieboek, II, 359; Gachard, 328; Verslag, 58, 70; Campene, 96, 101, 122; Kempenare, 28, 40-48, 56; Vaernewyck, II, 8, 21, 159, 230; III, 258; IV, 13-15, 186-187, 217; De Jonghe, I, 112, 118.

19. Zoetins, Pierre, inconnu. Arrêté à Bruxelles le 20 février, exécuté après novembre 1568.

Memorieboek, II, 357; Gachard, 328; Vaernewyck, IV, 14; De Jonghe, I, 112-117.

On peut ranger parmi les Gantois exécutés à Bruxelles :

20. Triest, Philippe, de Gand. Il était fils d'Adriaan Triest, demeurant au Sablon. Il semble avoir adhéré au Compromis des Nobles, partit en 1568 avec Brederode, fut pris en Frise et livré au duc d'Albe. Jugé par le Conseil des Troubles, il fut décapité à Bruxelles le 1^{er} juin 1568. Il mourut calviniste.

Van Vaernewyck, II, 221; Campene, 142; Jean De Pottre, Dagboek, 29; De Jonghe, I, 123; Gachard, Liste des exécutés, Bulhet, Comm. roy. d'Histoire, 3^e s., VIII, 328; Te Water, 9; Heune, Histoire de Bruxelles, I, 416; Te Water, Eedverbond der Edelen, I, 256, II, 339-340.